



## LICENCE MANAGEMENT DE PROJET DE TRAVAUX

### ECIR septembre 2021- Nouvelle formation

Cette licence a été créée dans le but de former les futurs **Aide-Conducteurs de travaux**, ou cadres intermédiaires (Responsable des études techniques et projets, Chargé d'affaires en génie civil, Projeteur, ...) afin de répondre aux besoins des **entreprises de Travaux Publics**.

L'enseignement permettra d'acquérir les compétences nécessaires pour étudier ou réaliser des projets en lien avec la transition écologique (mobilités, énergie, numériques, ville intelligente, ...), La **maîtrise du BIM** sera essentielle pour permettre la collaboration entre les différents acteurs.

Cette licence est réalisée en partenariat entre l'**ENTE (Ecole Nationale des Techniciens de l'Équipement)** d'Aix en Provence et l'**ECIR Apprentissage**.

Elle est portée par le **CNAM PACA (Conservatoire National des Arts et Métiers)** et dispensée à Nice et à Aix en Provence.

### Plusieurs possibilités pour accéder à la Licence MPT :

- Le cadre général est le **contrat d'apprentissage** après un BTS TP ou DUT Génie Civil sans reste à charge pour l'entreprise.

- Pour un salarié désireux monter en compétence via la **Formation Continue** (convention à établir avec ECIR Formation pour 9.000€ HT environ) possibilités de **prise en charge, par le CPF, Transition Pro ou une Période de**

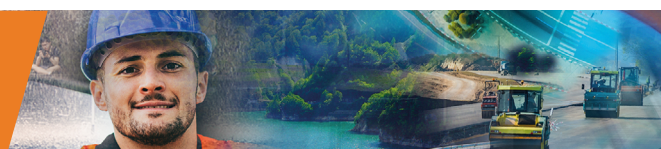
### Professionalisation (PRO A).

- **Pour un débutant** dans le domaine des travaux publics, ou un demandeur d'emploi souhaitant devenir aide conducteur de travaux grâce à la **Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective - POEC**.

Les renseignements sur le financement ou les prérequis s'obtiennent auprès de l'ECIR.

**Si ce projet vous intéresse, nous vous remercions de nous le signaler rapidement, par mail ou en consultant notre plaquette (à télécharger [ici](#)).**

Merci d'envoyer vos demandes d'informations à : [farida.mazari@poleformation-tp.fr](mailto:farida.mazari@poleformation-tp.fr)





## **L'ESSENTIEL**

**TERRES EXCAVÉES** : leur traçabilité devient obligatoire.

**NOUVEAUX CCAG** : entrée en vigueur au 1er avril 2021.

**TÉLÉTRAVAIL** : élaboration d'un plan d'actions.



## **SOCIAL**

**EMBAUCHE DES JEUNES DE MOINS DE 26 ANS** :  
prolongation des aides.

**FAQ ACTIVITÉ PARTIELLE** : dernières mises à jour.

**INDEX ÉGALITÉ** : renforcement des modalités de  
publication de l'index.

**ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES** : un guide pratique destiné  
aux TPE / PME.

**ATTESTATION EMPLOYEUR** : un modèle officiel obligatoire  
à compter du 1er juin 2021.

**DÉCÈS D'UN ENFANT** : droits des salariés.



## **FISCALITÉ**

**TICPE** : remboursement partiel au 1er semestre 2021 .

**DETTES FISCALES DES TPE/PME** : étalement du  
règlement.



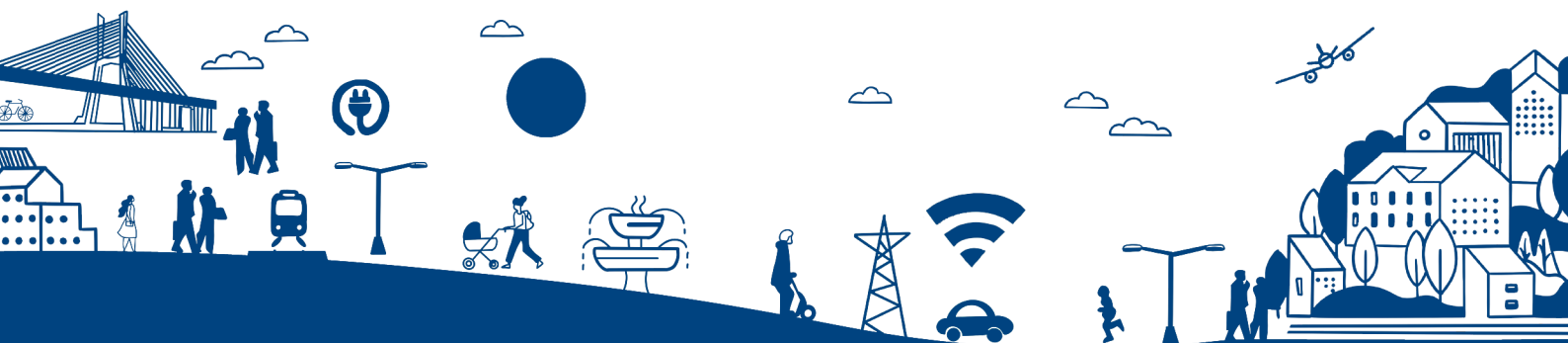
## **FORMATION**

**FORMATION** : la digitalisation de vos dossiers est possible.



## **PRÉVENTION**

**RISQUES CHIMIQUES PROS EQUIPEMENT** : une aide  
financière est disponible .





**L'ESSENTIEL**

**TERRES EXCAVÉES : LEUR TRAÇABILITÉ DEVIENT OBLIGATOIRE**

Depuis le 26 mars 2021, les entreprises de Travaux Publics doivent, pour les chantiers générant plus de 500 m3 de terres et sédiments excavés, assurer la traçabilité des matériaux. Elles doivent, pour cela, tenir, dès maintenant, un registre chronologique qui alimentera au 1er janvier 2022, le futur registre national des déchets qui lui sera dématérialisé. Un outil simplifié de traçabilité des déchets de chantier sera bientôt proposé aux entreprises de travaux publics. [+ d'informations](#)

**NOUVEAUX CCAG : ENTRÉE EN VIGUEUR AU 1ER AVRIL 2021**

Les nouveaux CCAG sont entrés en vigueur le 1er avril 2021, toutefois des mesures transitoires sont prévues jusqu'au 1er octobre 2021.

Les documents élaborés par la Direction des Affaires Juridiques de la FNTP sont accessibles sur demande(daj@fntp.fr) sur indication du numéro TP :

- Le sommaire détaillé du CCAG Travaux 2021,
- La table de concordance des articles des CCAG Travaux version 2009 modifiée 2014 / version 2021,
- La table de concordance des thématiques des CCAG Travaux version 2009 modifiée 2014 / version 2021,
- Le replay du webinaire organisé par la FNTP le 31 mars 2021,
- Une présentation des nouveautés et points à retenir de ce nouveau CCAG Travaux 2021.

[+ d'informations](#)

**TÉLÉTRAVAIL : ÉLABORATION D'UN PLAN D' ACTIONS**

L'élaboration d'un plan d'action par les entreprises a été rendue obligatoire pour toutes les entreprises du territoire métropolitain, sans condition d'effectif. A ce titre, le télétravail reste la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent. Il n'est cependant soumis à aucune exigence de forme et ses modalités sont adaptées à la taille de l'entreprise. En cas de contrôle, les actions mises en œuvre doivent être présentées à l'inspection du travail.

[+ d'informations.](#)



**SOCIAL**

**EMBAUCHE DES JEUNES DE MOINS DE 26 ANS: PROLONGATION DES AIDES**

Deux dispositifs d'aide à l'embauche sont prolongés :

- Le dispositif emplois francs +, spécifique au recrutement de jeunes de moins de 26 ans en emploi franc, est prolongé jusqu'au 31 mai 2021. Ses conditions pour en bénéficier demeurent inchangées. Pour plus d'informations sur ce dispositif, [cliquez ici.](#)
- L'aide spécifique à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans est également prolongée jusqu'au 31 mai 2021. Pour plus d'informations sur ce dispositif, [cliquez ici.](#)

Pour rappel, ces deux dispositifs d'aide à l'embauche avaient déjà fait l'objet d'une première prolongation jusqu'au 31 mars 2021 (au lieu du 31 janvier 2021).

Pour accéder à notre FAQ, [cliquez ici.](#)

**FAQ ACTIVITÉ PARTIELLE : DERNIÈRES MISES À JOUR**

Cette FAQ répond de manière opérationnelle aux questions pratiques des entreprises de Travaux Publics sur la mise en œuvre du dispositif d'activité partielle. Elle a été mise à jour le 31 mars pour tenir compte :

du report, au 1er mai 2021, de la baisse du taux de l'allocation d'activité partielle versée aux entreprises ; de la prise en compte exceptionnelle des périodes d'activité partielle liées au confinement du printemps 2020 pour l'ouverture du droit à la prime de vacances des ouvriers.

Pour y accéder, [cliquez ici.](#)

**ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES : UN GUIDE PRATIQUE DESTINÉ AUX TPE / PME**

Un nouveau guide pratique, mis à jour en 2021 et coordonné par le Laboratoire de l'égalité, a pour objectif de lever les freins liés aux stéréotypes et de favoriser le développement de plans d'action en faveur de l'égalité professionnelle. Il est spécifiquement destiné aux TPE/PME. [+ d'informations.](#)

**ATTESTATION EMPLOYEUR : UN MODÈLE OFFICIEL OBLIGATOIRE À COMPTER DU 1ER JUIN 2021**

À compter du 1er juin 2021, Pôle emploi acceptera uniquement les attestations employeur officielles.

En raison du risque d'informations incomplètes pouvant



salariés, les attestations issues d'anciens modèles seront rejetées. [+ d'informations.](#)

### DÉCÈS D'UN ENFANT : DROITS DES SALARIÉS

Les droits des salariés et l'accompagnement des familles après le décès d'un enfant ou d'une personne de moins 25 ans à leur charge effective et permanente ont récemment été modifiés.

Le congé pour décès d'un enfant a été allongé pour passer de 5 à 7 jours. Ont également été mis en place un congé de deuil de 8 jours fractionnables indemnisé par l'Assurance maladie, une période de protection contre la rupture suivant le décès d'un enfant, ainsi qu'un nouveau motif de don de jours de repos pour des salariés endeuillés par la perte d'un enfant. Un meilleur accompagnement financier, par les caisses d'allocations familiales complète ces nouveautés.

[+ d'informations.](#)

Constructys généralise leur digitalisation et met à votre disposition la plateforme : [Egestion.](#)

Dès à présent, utilisez le Portail adhérent Egestion pour :

- réaliser la saisie des demandes de prise en charge des dossiers de formation, et déposer des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation;
- télécharger les pièces justificatives obligatoires ;
- suivre en ligne l'état des dossiers en cours, notamment en ce qui concerne les accords et remboursements ;
- consulter l'historique de vos dossiers ;
- communiquer directement avec votre gestionnaire Constructys.

Pour les très petites entreprises (TPE), Constructys a mis à disposition une hotline pour la création du compte Egestion du lundi au vendredi de 9h à 18h :

**0 800 940 999**



## FISCALITÉ

### TICPE : REMBOURSEMENT PARTIEL AU 1ER SEMESTRE 2021

Les entreprises qui utilisent des véhicules routiers de 7,5 tonnes et plus, destinés au transport de marchandises peuvent bénéficier, sur demande, d'un remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur la base de leurs consommations totales de gazole

[+ d'informations.](#)

### DETTES FISCALES DES TPE/PME : ÉTALEMENT DU RÈGLEMENT.

Les plans de règlement permettant aux entreprises d'étaler, sur une durée pouvant atteindre 3 ans, le paiement de leurs impôts dus jusqu'au 31 décembre 2020 ont été prorogés et étendus. Ces plans concernent les très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME) particulièrement touchées par la crise économique et sanitaire, sans condition de secteur d'activité ou de perte de chiffre d'affaires. [+ d'informations.](#)



## PREVENTION

### RISQUES CHIMIQUES PROS EQUIPEMENT : UNE AIDE FINANCIÈRE EST DISPONIBLE

Pour protéger la santé des salariés, l'Assurance Maladie - Risques professionnels propose aux entreprises de moins de 50 salariés, [une aide financière contre les agents chimiques dangereux](#). La subvention peut aller jusqu'à 25 000 euros et permet d'aider à financer plusieurs achats tels que l'installation de certains équipements de captage des polluants et équipements réduisant les risques d'exposition.

La demande de subvention se fait directement en ligne sur le site [net-entreprises](#) en passant par le compte accidents du travail / maladies professionnelles (AT/MP) de votre entreprise. Cette subvention Prévention TPE est en vigueur jusqu'au 30 septembre 2022.



## FORMATION

### FORMATION : LA DIGITALISATION DE VOS DOSSIERS EST POSSIBLE.

Afin de simplifier vos démarches administratives et assurer un traitement optimisé de vos dossiers de formation,

